



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664-43**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 664-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664  
CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE MASCOUCHE AFIN D'Y  
PRÉVOIR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION DYNAMIQUES AUX FEUX DE  
CIRCULATION**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 27 mars 2024.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot  
[greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca)